

Fiche signalétique

Dyno Nobel Inc.

2795 East Cottonwood Parkway, Suite 500
Salt Lake City, Utah 84121
Téléphone: 801-364-4800 Fax: 801-321-6703
Courriel: dna.hse@am.dynonobel.com

POUR **URGENCES, 24 H, APPELEZ** **CHEMTREC (É-U) 800-424-9300**
CANUTEC (CANADA) 613-996-6666

FS N° 1108

Date 2012-12-20

Remplace
FS N° 1108 2011-12-15

5

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Appellation(s) commerciale(s) : DYN0® CORD SENSITIVE BOOSTERS - CS35, CS45, CS90, CS135

TROJAN® SPARTAN®
TROJAN® SPARTAN® Slider
TROJAN® Stinger
TROJAN® NB
TROJAN® NB UNIVERSAL
TROJAN® SPARTAN® SR

Classe de produits : Renforçateurs

Apparence et odeur du produit : Solide inodore brun clair ou brun. Peut aussi être gris argenté. Emballé dans des tubes en papier ou plastique.

Désignation du département des transports (DOT) pour expédition de matières dangereuses :
Booster 1.1D UN0042 II

Classification de danger selon la NFPA : Non disponible (Voir Section IV - *Special Fire Fighting Procedures* – Procédés spéciaux anti-incendies).

SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX

| Ingrédients : | N° CAS | % (Portée) | Limites d'exposition en milieu de travail | |
|--|-----------|------------|---|------------------------------|
| | | | TLV-TWA (ACGIH) | PEL-TWA (OSHA) |
| Tétranitrate de pentaérythritol (PETN) | 78-11-5 | 35-70 | Aucune établie | Aucune établie |
| Trinitrotoluène | 118-96-7 | 30-50 | 0,1 mg/m ³ (peau) | 1,5 mg/m ³ (peau) |
| RDX | 121-82-4 | 0-25 | 0,5 mg/m ³ (peau) | 1,5 mg/m ³ (peau) |
| HMX | 2691-41-0 | 0-5 | Aucune établie | Aucune établie |
| Aluminium | 7429-90-5 | 0-15 | 10 mg/m ³ (poussière) | 15 mg/m ³ (total) |

Les ingrédients tels qu'utilisés dans ce produit, à part ceux qui sont indiqués ci-dessus, ne sont pas dangereux selon les définitions des règlements en vigueur du département du Travail, ou sont présents en concentrations de minimis (moins de 0,1% pour les matières cancérigènes, moins de 1,0% pour les autres matières dangereuses).

Fiche signalétique

SECTION III – DONNÉES PHYSIQUES

Point de fusion : 176° F (80° C) (TNT)

Densité de vapeur : Sans objet

Pourcentage de matières volatiles par volume : Sans objet

Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1) : Sans objet

Tension de vapeur : 0,042mm Hg à 80° C (TNT)

Densité : 1,55 – 1,65 g/cm³

Solubilité dans l'eau : < 0.01%

SECTION IV – DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet

Limite d'inflammabilité : Sans objet

Produits extincteurs : (voir section des *Special Fire Fighting Procedures* – Procédés spéciaux anti-incendies.)

Procédés spéciaux anti-incendies : Ne pas tenter de contrôler des incendies impliquant des matières explosives.

Évacuer tout le personnel à un endroit sécuritaire prédéterminé, éloigné d'au moins 2500 pieds en toutes directions.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Possibilité d'explosion ou de détonation dans des conditions d'incendie. Production de vapeurs toxiques sous l'effet du feu.

SECTION V – DONNÉES SUR LES RISQUES À LA SANTÉ

Effets reliés à la surexposition

Yeux : La présence de particules dans les yeux peut entraîner : irritation, rougeur et déchirures. Des contacts prolongés ou fréquents peuvent causer des cataractes, névrites optiques, vision trouble ou amblyopie.

Peau : Des contacts prolongés peuvent entraîner : irritation, eczéma grave et dermatite due à la sensibilisation. Le TNT peut être absorbé à travers la peau, ce qui peut être indiqué par une coloration orange de la peau exposée. Voir effets systémiques ci-dessous.

Ingestion : Nocif si avalé. Voir effets systémiques ci-dessous.

Inhalation : L'inhalation de poussières peut entraîner : irritation, éternuements ou toux. Voir effets systémiques ci-dessous.

Effets systémiques ou autres : le TNT est à la fois irritant, neurotoxine, hépatotoxine, néphrotoxine et déprimeur agissant sur la moelle des os. Bien que le danger d'exposition soit peu probable, une exposition forte ou chronique peut entraîner : dermatite due à la sensibilisation, maux de tête, étourdissements, jaunisse, léthargie ou troubles du foie ou du sang tels que néphrite toxique, anémie aplastique, anémie hémolytique ou formation de méthémoglobine. Le PETN est connu comme étant un vasodilatateur coronarien et toute ingestion ou inhalation du produit peut entraîner une baisse de pression artérielle, des maux de tête ou des accès de lipothymie, ainsi qu'une tolérance réduite à l'alcool. Une surexposition répétée au PETN peut entraîner des douleurs thoraciques en l'absence d'exposition.

Mesures d'urgence et de premiers soins

Yeux : Rincer avec de l'eau courante pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion : Consulter un médecin.

Inhalation : En cas d'irritation, sortir la personne à l'air frais. Si des symptômes chroniques se présentent, consulter un médecin.

Considérations spéciales : Aucune.

Fiche signalétique

SECTION VI – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stables dans des conditions normales, peuvent exploser si exposés au feu, au choc supersonique ou à l'impact d'un projectile à haute énergie, surtout s'ils sont dans un espace confiné ou en grandes quantités.

Conditions à éviter : Tenir loin des dangers suivants : chaleur, flamme, friction, impact, sources d'allumage et chocs violents.

Matières à éviter (incompatibilité) : Matières corrosives (acides minéraux, bases, acides puissants).

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO).

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION VII – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES

Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite : Protéger de toute source d'allumage. En cas de feu, évacuer tout le personnel à un endroit éloigné d'au moins 2 500 pieds en toutes directions. Aviser les autorités conformément aux procédures en cas d'urgence. Seuls s'impliqueront les membres du personnel formés aux mesures d'urgence. S'il n'y a pas de danger d'incendie et si le produit est intact et/ou non contaminé, remballer le produit dans l'emballage d'origine ou tout autre contenant propre approuvé par le DOT. S'assurer qu'un compte rendu complet du produit a été effectué et vérifié. Remplir les rapports de déversement applicables exigés selon les règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales.

Méthode d'évacuation des déchets : L'évacuation des déchets doit être conforme aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Si un produit devient un déchet, il peut être sujet aux règlements concernant les déchets dangereux tels que définis aux termes du *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA) 40 CFR, section 261. Consulter les exigences en matière d'évacuation avec une personne bien au courant des lois environnementales applicables (RCRA) avant d'évacuer tout déchet explosif.

SECTION VIII – INFORMATION RELATIVE AUX MESURES SPÉCIALES DE PROTECTION

Ventilation : Non requise pour manutention normale.

Protection respiratoire : Non requise normalement.

Vêtements protecteurs : On recommande l'utilisation de gants imperméables et de vêtements de travail réduisant les contacts avec la peau.

Protection des yeux : On recommande le port de lunettes de sécurité.

Autres précautions requises : Aucune.

SECTION IX – PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

Précautions à prendre pour la manutention et l'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer conformément aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Tenir loin des dangers suivants : chaleur, flamme, sources d'allumage et chocs violents.

Précautions à prendre en cours d'utilisation : Éviter de respirer les émanations ou les gaz produits par la détonation d'explosifs. Appliquer les pratiques industrielles de sécurité acceptées dans le maniement de matières explosives. Toute détonation imprévue d'explosifs ou de dispositifs explosifs peut entraîner des blessures graves ou fatales.

Autres précautions : Il est recommandé aux utilisateurs de matières explosives de se familiariser avec les publications de l'*Institute of Makers of Explosives Safety Library*.

Fiche signalétique

SECTION X - INFORMATION SPÉCIALE

Ce produit contient les substances suivantes qui sont sujettes aux rapports exigés par la Section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et du CFR 40, section 372.

| <u>Désignation du produit chimique</u> | <u>N° CAS</u> | <u>% par poids</u> |
|--|---------------|--------------------|
| Sans objet | | |

Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties expresses ou implicites concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes ou les résultats qui en découleraient, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou aucune de ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptées.